



Communication eGov No 003 du 27.02.2014

Destinataires:

- Caisse de compensation AVS/APG
- Offices AI
- Caisses d'allocations familiales

Concerne : Projet d'authentification deux facteurs

Authentification forte (deux facteurs)

Dans son arrêté du 10 juin 2010, le Conseil fédéral a décidé une série de mesures visant à réduire les risques de cyberattaque. Parmi ces mesures, il prescrit l'authentification forte (à deux facteurs) pour les utilisateurs externes qui se connectent au réseau de l'administration fédérale dès le 1er janvier 2014.

Les organes d'exécution du 1er pilier ainsi que les caisses d'allocations familiales sont soumis à cette obligation pour les accès aux applications de la Centrale de compensation, qui se trouvent dans le réseau de l'administration fédérale. Il s'agit en autres de Telezas3 et Sumex. Cela signifie que pour accéder aux applications de la CdC, un support physique de code d'accès (authentification forte) sera nécessaire. Celui-ci sera remis **personnellement** à chaque utilisateur autorisé des organes d'exécution du 1er pilier et des caisses d'allocations familiales.

L'OFAS a mis en place un projet qui a démarré début septembre 2013. Le projet est mené en collaboration avec des représentants de la Conférence des caisses cantonales de compensation, de l'association suisse des caisses de compensation professionnelles et de la conférence des offices AI, avec la centrale de compensation et l'office fédéral de l'informatique et des télécommunications (OFIT). Ses objectifs sont de définir les nouveaux processus de gestion des accès aux applications (p.ex. nouveaux collaborateurs, départs) et d'organiser la distribution initiale des supports.

Concrètement, la distribution des supports sera assurée par les organes d'exécution eux-mêmes. Un ou plusieurs collaborateurs de l'organe, appelés RIO (*registration identification officer*), seront chargés de la distribution ainsi que de la gestion de ces supports. Le RIO devra identifier chaque collaborateur concerné au moyen d'une pièce d'identité officielle. Les derniers détails de cette solution sont actuellement en conception. La distribution de ces supports physiques pour l'entier des organes est prévue entre le 01.06.2014 et 31.07.2014. Les organes concernés par cette distribution seront contactés par l'OFAS pour définir un premier RIO.

Le secteur PPR/ DAS

Pour toute question, l'adresse email suivante est à votre disposition is@bsv.admin.ch.